

Covid-19 : les mesures mises en place par la municipalité

1. OUVERTURE DES ÉCOLES POUR ACCUEILLIR LES ENFANTS DE PERSONNELS PARTICIPANT À LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION

Faisant suite à la décision du Préfet, de nouveaux personnels sur le "front" de la lutte contre l'épidémie peuvent faire accueillir leurs enfants dans certaines écoles de la Ville (Wickram, Serpentine et Pfister). Il s'agit de la police nationale et des personnels hospitaliers, des EHPAD, des sapeurs-pompiers et des services sociaux de la petite enfance. La Ville pose la question de l'ouverture de cette possibilité à la police municipale.

Lien vers le [document pour inscription à l'accueil des enfants des personnels concernés](#)

Un service périscolaire est en place, en lien avec la Société Préalys, avec un accueil de 7h30 à 18h30. Le mercredi, un accueil périscolaire sera également assuré toute la journée. Les personnels sont dotés de gants, de masques et de solutions hydroalcooliques.

2. DÉSINFECTION

La Ville de Colmar souligne les retours extrêmement positifs de la population colmarienne quant à la désinfection des lieux particulièrement fréquentés. L'opération de désinfection a déjà permis de traiter les abords de pharmacies, des EHPAD, des commerces alimentaires, de la Mairie, de la Poste ou encore du mobilier urbain. Cette opération est toujours en cours.

La Ville observe que d'autres Maires suivent ces actions après Colmar, première Ville en Alsace.

Pour rappel : cette opération se poursuit avec la Société NPS basée à Hirtzfelden (société ayant l'habilitation à utiliser les produits virucides et bactéricides). Cette opération sera complétée par les agents de la Ville dès demain avec des moyens mécaniques pour traiter des surfaces plus importantes.

3. CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES CHARGÉES DE MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Les trois sociétés d'économie mixtes colmariennes assurent la continuité des missions de service public qui les concernent :

- VIALIS avec une permanence concernant les réseaux dont elle a la charge (Energie : 03 89 24 60 60 - TV, Internet et Téléphonie : 03 89 24 60 40),
- Société colmarienne de chauffage urbain (SCCU) avec une permanence en journée et une astreinte 24h/24 au numéro 03 89 41 01 57, le centre de valorisation énergétique continue de traiter les déchets, gère l'incinération et la production de chaleur pour chauffer les immeubles desservis et l'eau chaude sanitaire,
- La Colmarienne des Eaux (CdE) avec une permanence dans la journée et une astreinte 24h/24 répond au numéro 03 89 22 94 50.

Ces deux dernières sociétés ont arrêté les travaux courants mais assurent les urgences. La CdE assure un certain nombre de services publics (nettoyage, curage des réseaux et recherche de fuite, cette dernière grâce au silence environnant par exemple).

Gilbert Meyer

Maire de Colmar

Président de Colmar Agglomération

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr